

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 10	<u>Pour</u> : 10	<u>Abstention</u> : 2	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-cinq le 11 février à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 05 février 2025

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<i>Absente</i>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MATHIS Franck	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
DAGNAS Delphine	<b>POUR</b>	MARENDA Vincent	<i>Absent</i>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>
GRASSET Cécile	<b>Abstention</b>	MARENDA Yoann	<i>Absent</i>	VEDRENNE Jean	<b>POUR</b>
MALLEMANCHE Valérie	<b>Abstention</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Vincent MARENDA, Yoann MARENDA.

**ABSENTS**: Cindy ARLOT-PELLEVOISIN

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pierre PEYRAZAT

**2025-05 Demande de subvention de l'Association Culture et Loisirs d'Augignac**

Par courrier du 19 janvier 2025, l'Association Culture et Loisirs d'AUGIGNAC sollicite une subvention de 200 €.

Monsieur le Maire donne lecture de cette demande.

Considérant que l'ACLA participe activement au dynamisme et à la vie de la commune par la promotion d'activités culturelles, éducatives, récréatives et sportives pour tous les âges (marche nordique, randonnée pédestre, découverte du patrimoine etc),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Mme Cécile GRASSET et de Mme Valérie MALLEMANCHE membres de l'ACLA) d'octroyer une subvention de 200 € à l'Association Culture et Loisirs d'AUGIGNAC.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
Le Maire, Bernard BAZINET



Pour copie conforme en Mairie, le 14 février 2024  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET



**AR Prefecture**

024-212400162-20250211-2025\_05-DE  
Reçu le 25/02/2025  
Publié le 25/02/2025

Commune d'Augignac-Affichage le 17 février 2025

Déposé à la-Préfecture le :

Page 1 sur 1